Mesdames, Messieurs, Chers personnels,

Nous prenons tous la mesure de la crise sanitaire que nous vivons. La priorité absolue est de freiner la propagation de l'épidémie afin que les personnels de santé puissent prendre en charge les malades dans les meilleures conditions possibles.

Le Président de la République s'est donc adressé à nouveau à la Nation et nous a demandé de limiter au strict nécessaire nos déplacements et nos contacts aux autres. Un décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 a été signé en ce sens et en précise les contours. Je vous demande donc en tout premier lieu de respecter strictement ces consignes.

Il a aussi rappelé l'immense travail qu'ont accompli et devront encore accomplir les personnels soignants qui vont être très fortement mobilisés. Pour leur permettre d'assurer leur mission de la façon la plus sereine possible, des mesures ont été décidées quant à leur transport, leur hébergement et la garde de leurs enfants.

En effet, dès la semaine dernière, a été annoncé que les enfants de ces personnels seraient accueillis dans les établissements scolaires. Je remercie très sincèrement celles et ceux qui se sont déjà portés volontaires pour assurer la prise en charge des enfants des personnels soignants et qui sont aujourd'hui encore dans nos écoles et établissements scolaires pour leur permettre de prendre en charge nos malades. Je remercie également tous les autres personnels qui assurent la continuité du service public d'éducation sous quelque forme que ce soit.

Nous devons nous inscrire dans la durée et nous aurons besoin de toutes les forces vives en capacité de travailler. Ainsi, afin de pouvoir assurer cet accueil (qui pourra être, selon les modalités, une garderie et si possible, un temps scolaire) durant tout le temps nécessaire, il est indispensable qu'un vivier de personnels volontaires puisse être d'ores et déjà constitué en complément de ce qui a déjà pu être fait.

J'appelle aujourd'hui tous les personnels qui souhaitent se porter volontaire pour concourir à l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire à se manifester, auprès de leur directeur académique tant pour les personnels du 1<sup>er</sup> degré, que pour ceux du 2nd degré selon la procédure ci-dessous. Est-il à préciser que les heures ainsi consacrées seront gratifiées.

L'impérieuse nécessité pour la société toute entière de disposer de sa capacité maximale à assurer les soins qui nous sont et seront indispensables, justifie cet appel à l'engagement, à la solidarité, et à la fraternité humaine auxquels nous sommes tous attachés.

Les personnels de l'éducation nationale portent au quotidien les valeurs de l'engagement et de la citoyenneté au regard des missions qu'ils ont choisi d'exercer au service des enfants de notre nation. Je sais que je peux compter sur la responsabilité individuelle et collective de tous les personnels et vous remercie sincèrement pour votre engagement au service de l'intérêt général. Je compte sur chacun et chacune d'entre vous.

Je souhaite enfin vous demander de prendre soin de vous, de vos proches et dans cette période si particulière je sais pouvoir compter sur votre solidarité dans toutes les situations qui pourraient se présenter.

Bien à vous,

## Bernard BEIGNIER

Procédure: communiquer les informations suivantes à votre DSDEN (avec copie à votre IEN/chef d'établissement): nom / prénom – fonction – discipline pour les enseignants - adresse personnelle – téléphone – adresse de messagerie.

Pour le 13 : ce.sp13@ac-aix-marseille.fr

Pour le 84 : ce.cabinet-ia84@ac-aix-marseille.fr

Pour le 04 : ce.ia04@ac-aix-marseille.fr
Pour le 05 : cabinet05@ac-aix-marseille.fr